

**23FIN11****DISTANCIEL****GESTION. COMPTABILITE. TARIFICATION**

LA FISCALITE D'UN ORGANISME A BUT NON LUCRATIF

Objectifs / Compétences visées

- Comprendre et maîtriser les grands principes régissant le régime fiscal d'un organisme à but non lucratif (OBNL)
- Connaître les impôts auxquels peut être assujéti une association ou autre OBNL
- Identifier les risques conduisant à l'assujettissement aux impôts commerciaux
- Appréhender les principes d'un rescrit fiscal auprès de l'administration

Contenu

- Principes généraux régissant le régime fiscal d'un organisme à but non lucratif
- Présentation des principaux impôts
- Gestion d'une activité lucrative
- Fiscalité des dons et du mécénat
- Spécificités sectorielles
- Rescrit fiscal

Session mutualisée avec l'URIOPSS Nouvelle Aquitaine

JE M'INSCRIS

Date(s) & Lieu(x)

9, 10, 16 et 17 octobre 2023
09h00-12h30

Classe virtuelle

Durée

1 j. - 14 heures - 4 modules de 3h30

Tarif(s)

600 € - Adhérent
1100 € - Non-adhérent

Public

Dirigeants, responsables administratifs et financiers, comptables, contrôleurs de gestion
Groupe minimum de 6 personnes et maximum de 12 personnes

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques en classe virtuelle. Cas pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants
Animation en visio-conférence via l'outil Teams ou Zoom
Disposer d'un ordinateur avec connexion audio et vidéo. Note sur l'assistance technique et lien de connexion transmis en amont. Assistance technique et pédagogique

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.
En cours puis en fin de session, des temps de questions/réponses permettent de préciser ces attentes et à l'intervenant.e d'évaluer les acquis.
Une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.
Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.
Une évaluation post formation est adressée au prescripteur afin d'évaluer la progression des stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Intervenant.e

Sébastien CRUEGE, Expert-comptable et Commissaire aux Comptes spécialiste des organismes à but non lucratif

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

